

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°035_260407**Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Association de Gestion de l'Observatoire Réunionnais d'Astronomie (AGORA)**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN ² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne ² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹ est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°035_260407	Direction Générale des Services
	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS D'ASTRONOMIE (AGORA)	

RAPPORT DE PRESENTATION :

La Commune de Saint-Louis collabore avec l'AGORA, gestionnaire de l'Observatoire Astronomique des Makes, afin de promouvoir la culture scientifique et astronomique auprès des habitants et des scolaires.

L'AGORA a pour missions de développer la culture scientifique et astronomique, d'accueillir scolaires et grand public pour des activités pédagogiques et d'observation, d'organiser des événements et visites guidées et de valoriser le territoire et l'observation du ciel austral.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire que la Commune désigne **trois représentants** pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de gestion de l'observatoire réunionnais d'astronomie (AGORA).

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Saint-Louis est membre de l'AGORA, gestionnaire de l'Observatoire Astronomique des Makes ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner trois représentants de la Commune suite aux élections municipales,

La Maire invite le Conseil municipal à désigner les trois représentants de la Commune de Saint-Louis pour siéger au sein du conseil d'administration de l'AGORA,

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil à se prononcer suivants les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal désigne à la majorité, Monsieur TURPIN Jérémy, Monsieur DORSEUIL Jimmy et Madame BLAIN Juliana pour siéger au conseil d'administration de l'association AGORA.

Vote : 37 pour
1 abstention (M. Fabrice HOARAU)

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le